

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 27 février 2026, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 10
10 Pour

Date de la
convocation
16/02/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Mme CHATILLON Tiphanie) ; Mme DEMITRES Rolande.

Absents : M. DONIO Frédéric ; M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : BUDGET MAISON DE LA PRESSE - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Affaire n°9/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du CFU.

Madame le Maire explique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales
- Simplifie les procédures via la démarche de dématérialisation

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire.

Madame le Maire s'est retirée et n'est pas comptabilisée dans les membres autorisés à voter. Le Conseil Municipal est provisoirement présidé par Mme BOUVIER Laetitia, 1^{ère} Adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Maison de la Presse dont les résultats sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat reporté de l'exercice 2024	0 €	79 682,37 €	79 682,37 €
EXERCICE 2025			
RECETTES	0 €	10 421,37 €	10 421,37 €
DEPENSES	0 €	0 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	0 €	10 421,37 €	10 421,37 €
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2025	0 €	90 103,74 €	90 103,74 €
RESTE A REALISER RECETTES	0 €		0 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €		0 €
TOTAL RESTES A REALISER 2025	0 €		0 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	0 €	90 103,74 €	90 103,74 €

Pour copie conforme,
Mme le Maire,
Yvette VALLIN

